

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EAU
 PARTAGEE - DECLARATION D'INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX ET ACTIVITES (IOTA) A
 REGULARISER**
I - DEMANDEUR :Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse :

Personne morale

Nom de l'organisme ou raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

Représentée par :

En qualité de :

N° d'inscription (RIDET, RC, RCA, etc) :

Coordonnées

Courriel :

Téléphone (fixe et mobile) :

II - LOCALISATION :

Nom du ou des cours d'eau concerné(s) :

Commune(s) :

Périmètre* :

☐

Domaine public de l'eau (DPE)

☐

Terres coutumières**

* S'il s'agit d'une situation mixte : certains IOTA sur DPE et d'autres sur terres coutumières, cochez les deux

** Si le projet concerne des terres coutumières, une convention de délégation de gestion de l'eau approuvée par acte coutumier sera nécessaire pour bénéficier d'une subvention

III - DESCRIPTION DE L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :

Nombre de IOTA à déclarer :

Budget estimatif du coût de l'opération

Déclaration IOTA à régulariser*	Contribution	Quantité (min 20 IOTA)	Montant de la subvention (max 1 000 000 F par demandeur)
	10 000 F / IOTA		

* Sont éligibles uniquement les IOTA nécessitant une régularisation dans le cadre de la période de déclaration transitoire. Par régularisation, on entend les IOTA existants avant la promulgation de la loi (soit avant le 15 juillet 2025) et occupant le DPE sans autorisation.

Planning prévisionnel de réalisation

Date de début :

Date de fin :

Durée (maximum 12 mois entre la certification exécutoire de la subvention et la réalisation) :

IV - PIECES A FOURNIR

- Le présent formulaire dûment complété et signé,
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du demandeur et sa carte d'identité le cas échéant,
- Le cas échéant, une convention de délégation de gestion de l'eau sur terres coutumières, approuvée par acte coutumier.

Je soussigné(e), le demandeur, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution relatives à ma demande de subvention.

Fait à , le

Le demandeur
(signature)

Le dossier de demande, constitué sur la base de ce formulaire, et de vos pièces jointes, doit être envoyé dûment rempli, daté et signé, à l'attention du service de l'eau de DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par mail à davar.sde@gouv.nc

Le Service de l'eau de la DAVAR, responsable de l'instruction des demandes, collecte des données à caractère personnel pour la gestion des prélèvements et plus généralement pour permettre une gestion intégrée de la ressource en eau. Les données collectées indispensables à l'instruction et à la gestion de l'eau sont utilisées par les services concernés de la Nouvelle-Calédonie et, le cas échéant, les sous-traitants et délagataires.

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service de l'eau de la DAVAR - BP M2 - 98849 NOUMEA Cedex ou par courrier électronique à davar.sde@gouv.nc, et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.